



ÉVÉNEMENT
LABELLISÉ
SIDE EVENT

Mechanisms for soil carbon sequestration and guaranteeing its permanence

What are the proposed solutions, and how do they interact with or rely on different types of land tenure?

Alain Karsenty

CIRAD



Adoption et maintien dans le temps de « pratiques 4/1000 »

- Deux approches
 - Faire de la qualité de l'environnement un bien collectif par le renforcement de l'action collective au niveau des terroirs/territoires → labels territoriaux
 - Incitations financières et/ou non-financières
 - Fiscalité
 - Servitudes environnementales (en France, obligations réelles environnementales – loi biodiversité) ou PSE
 - Certification des productions
- Hétérogénéité des territoires / action collective
- Incitations fiscales → propriété privée cadastrée

Dans les pays en développement : des régimes fonciers souvent défavorables

- Problème de la « mise en valeur », condition légale fréquente de la reconnaissance de droits de propriété individuels, qui pousse à la déforestation et est défavorable aux jachères
- Les droits coutumiers (droit de hache...) rendent risquées des pratiques comme la régénération naturelle assistée du fait des risques d'occupation des terres « non vivifiées »
- La mise en place de haies vives (ou de barrières pour les systèmes de cultures sous couvert végétal) sont des obstacles au déploiement du bétail sur des parcours collectifs et peuvent être sources de conflits

Portée et limites des incitations

- Les approches contractuelles de type PSE supposent un droit effectif d'exclusion
- Les incitations au niveau communautaire peuvent renforcer l'action collective (pression sociale) mais non-maîtrise sur la répartition interne
- Les incitations individuelles doivent prendre en compte le faire-valoir indirect (métayage...) et les « contrats incomplets » → stratégies foncières « conservatoires » des « propriétaires » traditionnels qui limitent les droits (notamment pour des plantations pérennes), particulièrement aux migrants

Questions pour la table ronde

- Quelles sont les instruments et démarches qui favorisent le changement des pratiques relevant du 4p1000 **et** leur permanence, et quels sont les types de droits fonciers sur lesquels ils s'appuient ?
- La mise en œuvre de ces instruments et ces démarches peuvent-ils être favorisés ou non par certains régimes fonciers, qu'ils relèvent du droit positif (ensemble des lois et réglementations portant sur les terres et les forêts) ou des droits/pratiques coutumiers ?
- Dans le cadre de ces démarches, peut-on travailler sur des approches combinant les **territoires** (qui implique le financement de biens collectifs comme des projets de « territoires durables ») **et les producteurs/filières**